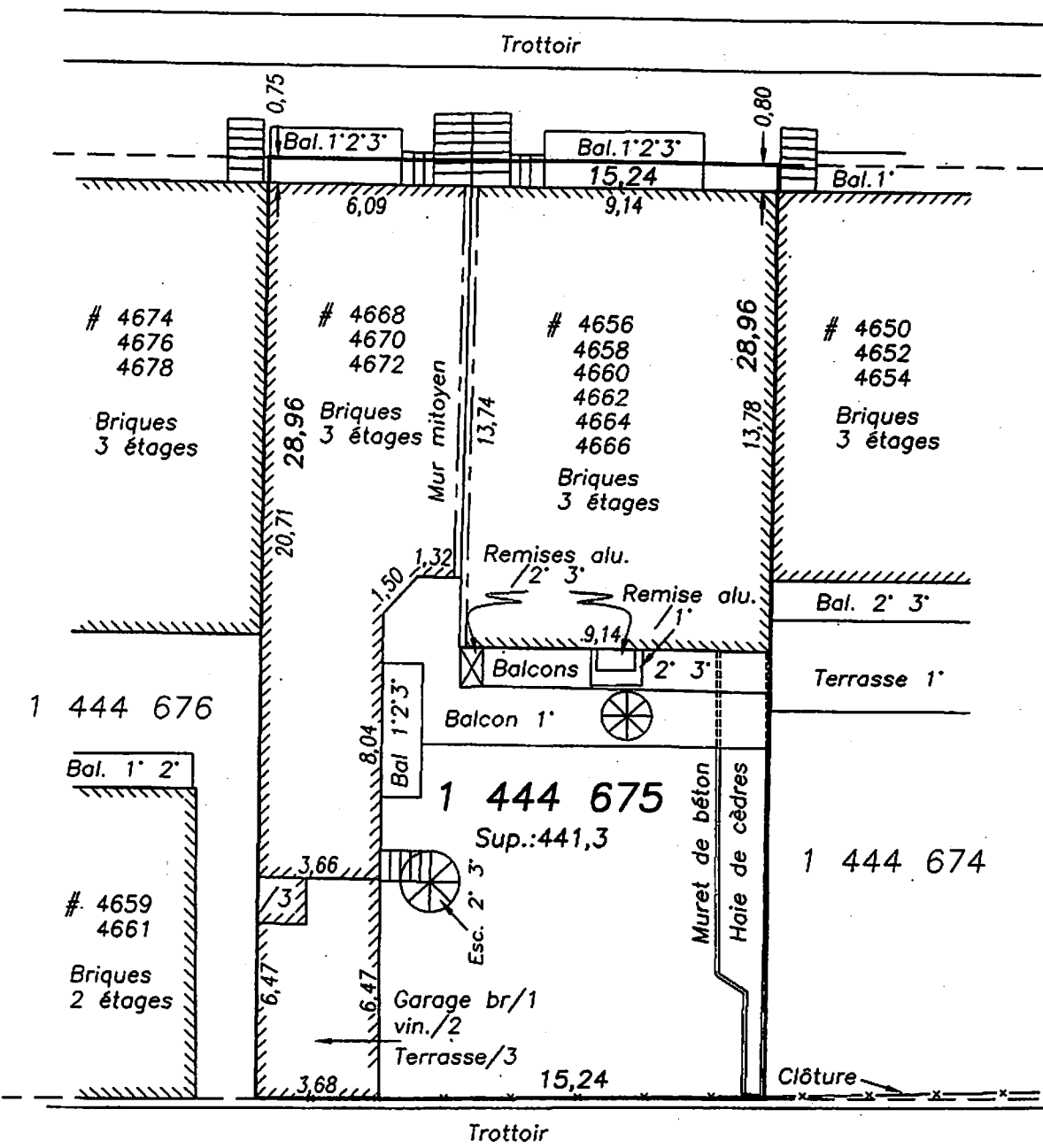


**RUE BOYER**  
1 618 965



**RUE DE MENTANA**  
1 618 914

Ce plan fait partie intégrante du présent CERTIFICAT DE LOCALISATION et le but est de satisfaire les exigences d'un prêt et/ou d'une vente. Il ne peut être utilisé ou invoqué pour une autre fin sans l'autorisation écrite de son auteur.

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI).

Levé terrain effectué le 29 avril 2002.

**Fournier et Sauvé**

ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

4670, Boulevard Pie-IX

Montréal, Québec H1X 2B5

Tél.: (514) 255-1393 Fax: (514) 255-6229

Montréal le: 30 AVRIL 2002

Préparé par:

**CERTIFICAT DE LOCALISATION**

LOT(S): 1 444 675

CADASTRE: DU QUÉBEC

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTREAL

MUNICIPALITÉ: VILLE DE MONTREAL

Montréal le: 03 MAI 2002

COPIE CONFORME

ÉCHELLE: 1:200

MINUTE: F-6714

## CERTIFICAT DE LOCALISATION F-6714

Je, soussigné, Jacques Fournier, arpenteur-géomètre, légalement autorisé à pratiquer comme tel dans la Province de Québec, par les présentes, certifie que:

### 1. MANDAT

À la demande de Mme Massé, j'ai procédé, le 29 avril 2002, aux recherches au bureau de la publicité des droits, en rapport à l'immeuble faisant l'objet du présent certificat.

### 2. IDENTIFICATION DU BIEN-FONDS

a) Dans l'acte de vente de Gilles Quintin à Pierre Massé, passé devant M<sup>e</sup> Pierre Paul Blais, notaire, inscrit à l'index aux immeubles le 25 octobre 1979, sous le numéro 3025888, l'immeuble est décrit comme suit: "les lots 328-450 et 328-451 du cadastre du Village de Côte-Saint-Louis, circonscription foncière de Montréal, ville de Montréal."

b) Les lots 328-450 et 328-451 du Cadastre du Village de Côte-Saint-Louis ont été remplacés intégralement par le lot 1 444 675 dans le cadastre du Québec, par rénovation cadastrale déposée le 28 février 2000.

c) Au cadastre le lot 1 444 675 est décrit comme étant de figure rectangulaire, est borné et mesure:

vers le sud-ouest: le lot 1 618 914, rue Mentana

15,24 mètres

vers le nord-ouest: le lot 1 444 676

28,96 mètres

vers le nord-est: le lot 1 618 965, rue Boyer

15,24 mètres

vers le sud-est: le lot 1 444 674

28,96 mètres

et contient une superficie de:

441,3 m<sup>2</sup>.

d) Le cadastre du village de Côte-Saint-Louis a été déposé le 18 octobre 1871, créant entre autres, le lot originaire 328, et mis en vigueur le 25 novembre 1872 par proclamation en date du 8 octobre 1872.

- e) Les lots 328-450 et 328-451 ont été mis en vigueur à l'index des immeubles du bureau de la publicité des droits le 17 mars 1876.
- f) Le lot 1 444 675 a été mis en vigueur à l'index des immeubles du bureau de la publicité des droits le 28 février 2000.

3. **CONCORDANCE ENTRE LES TITRES, LE CADASTRE ET L'OCCUPATION**

Selon les mesurages que j'ai effectués le 29 avril 2002, il y a concordance entre les titres et le cadastre et l'occupation, tel que montré au plan.

4. **IMMEUBLE**

Sur cet emplacement, il est érigé un immeuble en briques de trois (3) étages, portant les numéros civiques 4656, 4658, 4660, 4662, 4664, 4666, 4668, 4670 et 4672, rue Boyer, ville de Montréal, le tout tel que montré sur le plan accompagnant le présent certificat de localisation.

5. **MITOYENNETÉ**

Aucun des murs de l'immeuble concerné dans le présent certificat de localisation n'est mitoyen.

6. **EMPIÈTEMENT**

Une partie des escaliers en façade empiètent dans l'assiette de la rue Boyer. De plus les balcons en façade empiètent par projection dans l'assiette de la rue Boyer, le tout tel que montré au plan accompagnant le présent certificat de localisation. Il n'existe aucun autre empiètement apparent en date du présent certificat de localisation.

7. **VUES ET ÉGOUT DES TOITS EN RÉFÉRENCE AUX ARTICLES 983 ET 993 A 996 DU CODE CIVIL**

Aucune vue ou égout des toits en référence aux dits articles n'affecte l'emplacement faisant l'objet du présent certificat de localisation.

8. **SERVITUDE(S) INSCRITE(S)**

Il existe deux servitudes de vues inscrites sous les numéros 3749077 et 4220720 qui légalisaient les vues avec les propriétés situées au nord-ouest et au sud-est.

Toutes ces vues ne sont plus illégales avec l'entrée en vigueur du Code Civil le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

**9. RÉSERVES POUR FINS PUBLIQUES**

Au 29 avril 2002, aucune réserve pour fins publiques ou avis d'expropriation n'est inscrit à l'index aux immeubles en rapport au lot 1 444 675.

**10. RÈGLEMENTS DE ZONAGE**

Ledit immeuble a été érigé en conformité avec les règlements de zonage de la Ville de Montréal, actuellement en vigueur, quant à leur position sur le terrain et au type de bâtiment.

**11. LOIS PARTICULIÈRES**

a) Protection du territoire agricole

Cette propriété n'est pas incluse dans le territoire protégé pour fins agricoles en vertu de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles (L.R.Q., c. P-41.1).

b) Loi sur les biens culturels

Cet emplacement n'est pas classé comme bien culturel et ne fait pas partie de l'aire de protection d'un bien classé en vertu de la Loi sur les Biens Culturels (L.R.Q., c. B-4a.11) selon le registre du Ministère et aucun avis n'est inscrit au registre foncier.

c) Régie du logement

L'immeuble ci-dessus décrit ne fait pas partie d'un ensemble immobilier au sens de la Loi sur la Régie du Logement (L.R.Q.C.R-8.1a. 45 à 56).

**12. SYSTÈME DE MESURE**

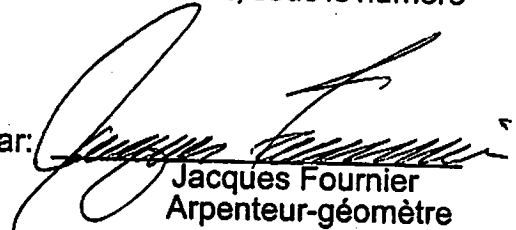
Les mesures données tant sur le plan que dans le texte sont en mètres (SI).

Ce rapport et ledit plan l'accompagnant sont parties intégrantes du présent certificat de localisation.

Le but du présent certificat de localisation est de satisfaire les exigences d'un acte de vente et/ou d'un financement hypothécaire; il ne peut être utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné sans l'autorisation écrite du soussigné.

Fait et préparé à Montréal, le 30 avril 2002, sous le numéro F-6714 de mes minutes.

Par:



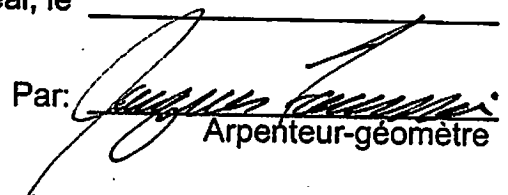
Jacques Fournier  
Arpenteur-géomètre

Vraie copie de l'original conservé au greffe de Jacques Fournier, arpenteur-géomètre, sous le numéro F-6714 de ses minutes.

Montréal, le

03 MAI 2002

Par:



Arpenteur-géomètre